

## Corne de l'Afrique – Djibouti

Par le SE d'Addis Abeba

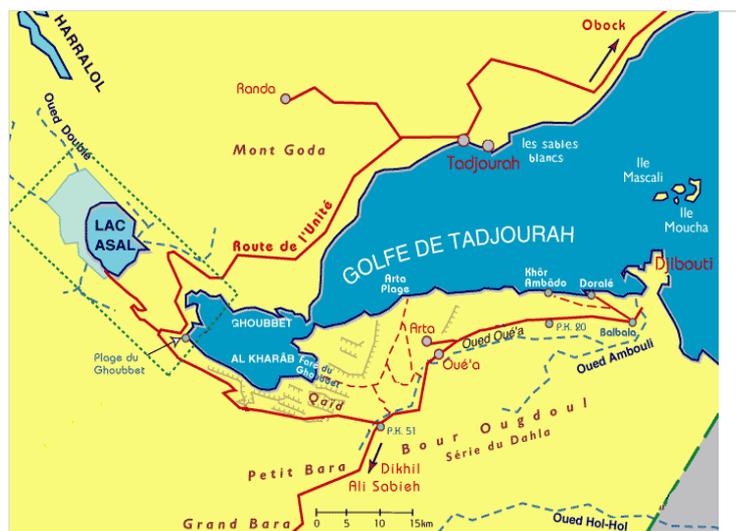


### Des ressources minérales peu exploitées et documentées, malgré un rôle espéré dans la diversification de l'économie de Djibouti

*La variété et l'abondance des ressources minières à Djibouti restent encore à qualifier. Outre l'exploitation des salines du lac Assal, moteur historique des exportations de biens djiboutiennes, le pays n'exploite pas, à ce jour, de ressources minières ou minérales. Dans sa stratégie de diversification économique, l'État mise sur l'or, le minerai le plus prometteur selon lui, pour développer une exploitation minière à une échelle industrialisée. Cet effort de valorisation de la ressource aurifère s'est accompagné d'une réforme du code minier en 2016 pour encourager les investissements privés et étrangers dans le secteur minier.*

### Les industries extractives du pays consistent, à ce jour, uniquement en l'exploitation des ressources salines du lac Assal

**Le lac Assal** présente une salinité de 35g/litre soit 10 fois supérieure à celle de la Mer rouge. L'exploitation du sel est passée d'une production artisanale à une production semi-industrielle assurée par la seule société *Salt Investment*, coentreprise sino-djiboutienne bénéficiant d'un contrat exclusif sur la concession du lac. L'entreprise produit du sel industriel et également du bromure de sodium grâce à son usine (investissement de 80 MUSD) implantée aux abords du lac depuis 2019. L'exploitation du gisement naturel d'Assal produit environ 110 000 tonnes (t) de sel par an et emploie 2000 personnes<sup>59</sup>. Mais **cette production représente une part non négligeable des exportations** totales



du pays. En effet, le sel et ses produits dérivés représentent le deuxième poste d'exportation du pays en 2021 (53,2 MUSD, soit **15,7 % des exportations**)<sup>60</sup>. Parmi les produits dérivés, le bromure de sodium est le plus développé. Une usine de traitement du bromure de sodium, dérivé chimique du sel utilisé principalement comme agent antibactérien, dans l'industrie chimique et en médecine, a été ouverte près du lac d'Assal en 2019 par un **conglomérat chinois**, qui a investi environ 200 MUSD afin de fournir des produits chimiques pour l'industrie pharmaceutique. Les exportations de sel, elles, s'élèvent à 478 000 EUR en 2021 (0,1 % des exportations totales, en baisse de 59 % par rapport à 2019). Les ventes sont

dirigées vers la Chine à 96 % pour le bromure de sodium et vers l'Éthiopie à 97 % pour le sel. Pour soutenir l'exportation des ressources naturelles, la *Great Horn Investment Holding*, société d'investissement djiboutienne détenue par l'Autorité des Ports et des Zones Franches djiboutienne (APZF) a signé en octobre 2023 un protocole d'accord tripartite avec le Fonds souverain de Djibouti et celui du *Sea Invest Afrique*, entreprise de logistique luxembourgeoise. L'objectif de cet accord est de permettre à *Sea Invest*, opérateur de terminaux internationaux dans le vrac sec et liquide, d'exporter le sel et la perlite sur les marchés internationaux.

**Le port minéralier au sud du golfe de Goubet**, construit pour 64 MUSD (prêt de *l'EximBank of China*) a pour objectif de valoriser les ressources salines d'Assal. En effet, l'infrastructure portuaire a pour objectif de faciliter l'exploitation et l'exportation chaque année de 6 millions de tonnes de sel, puis après transformation, de 52 000 t de bromure de sodium et 60 000 t de soude caustique. Toutefois, malgré une inauguration en 2017, le port du Goubet

<sup>59</sup> Annuaire statistique 2022 de l'Institut national de statistiques de Djibouti (INSTAD)

<sup>60</sup> Observatory of Economic Complexity (OEC), 2022

reste aujourd'hui non opérationnel, le détroit n'étant pas assez profond pour permettre à des bateaux d'accéder au port. Le sel est donc stocké au port du Goubet puis transporté par camion au port de Djibouti pour être exporté.

### Djibouti dispose d'un potentiel minier limité et encore peu documenté

**La stratégie nationale « Vision Djibouti 2035 », établie en 2013**, mentionne la présence de ressources minières dans le pays avec, notamment, des indices de *perlite, de bauxite, de gaz naturel, de cuivre<sup>61</sup>, de zinc, de fer, d'aluminium, d'or et de pétrole*. Toutefois, aucune donnée n'est encore disponible pour qualifier précisément la variété et la quantité des ressources potentielles.

**Parmi toutes ces potentialités, Djibouti fonde ses espoirs de développement économique sur l'or.** Le gouvernement a accordé 11 permis à l'entreprise *Thani-Stratex*, coentreprise entre le Britannique *Stratex International* et l'Emirien *Thani Resource* pour explorer l'or djiboutien. Les résultats des forages menés par Thani-Stratex sur ses 11 permis auraient été concluants d'après le gouvernement. La viabilité économique de l'exploitation de ces gisements serait en cours de détermination.

**Djibouti a également signé un protocole d'accord avec l'Algérie** pour renforcer la coopération entre les deux pays dans le secteur minier en mars 2023. Il a été convenu que les deux pays échangeraient des informations et des technologies facilitant l'exploitation des ressources minières.

### Afin de valoriser son patrimoine minéral et d'offrir un cadre plus favorable à l'investissement étranger, le pays s'est doté d'un nouveau code minier en 2016

**Djibouti s'est doté en 2016 d'un nouveau code minier pour encadrer les activités minières** dans la perspective de la mise en valeur à terme de ses ressources. Le code conditionne la délivrance des titres miniers, aussi bien pour l'exploration que pour l'exploitation de mines et de carrières, à la création d'une société de droit djiboutien (mais pouvant être détenue à 100 % par des investisseurs étrangers). Le permis d'exploitation artisanale est, lui, réservé aux citoyens djiboutiens et aux étrangers résidant à Djibouti depuis plus de 5 ans. Enfin, le permis de ramassage ou de récolte<sup>62</sup> ne peut être obtenu que par un citoyen djiboutien. La principale innovation introduite par le code de 2016 par rapport à celui de 1994 réside dans la suppression de l'attribution obligatoire à l'État de parts ou d'actions d'apports de la société d'exploitation. Par ailleurs, le code minier de 2016 ne fait pas mention d'un seuil déterminé pour garantir le contenu local d'un projet minier. Le gouvernement précise toutefois que le recrutement de Djiboutiens et la sollicitation de sous-traitants locaux, quand cela est possible, est fortement encouragée. **Les redevances perçues par l'Etat djiboutien grâce aux activités minières** sont liées à **l'octroi et aux renouvellements des différents droits miniers** ainsi qu'à la récolte **des redevances superficielles annuelles** (proportionnelles à la superficie du titre minier) et des **redevances minières** (calculées au prorata de la production commercialisable).

Au travers de ce nouveau code minier, Djibouti tente de lever les obstacles normatifs pouvant freiner l'investissement privé et étranger dans le secteur minier djiboutien. Cependant, **le développement de l'exploitation minière, à une échelle industrialisée, est encore contraint par plusieurs obstacles dont l'accès à suffisamment d'énergie et d'eau. En effet, Djibouti demeure un pays aride avec de faibles ressources en eau**, encore amoindries par des périodes de sécheresses successives depuis 2009. S'agissant des capacités électriques installées du pays, elles atteignent 135 MW en 2022 et sont insuffisantes pour couvrir la demande, contraignant Djibouti à importer de l'électricité d'Éthiopie. À titre de comparaison, la puissance requise pour exploiter une mine d'or à ciel ouvert s'échelonne généralement entre 20 et 60 MW, et peut atteindre les 80 MW pour une mine d'or souterraine<sup>63</sup>. Des efforts sont néanmoins menés pour augmenter les capacités électriques installées. On peut noter l'inauguration du parc solaire de Goubet (60 MW) en septembre 2023 ou le projet de centrale solaire dans le Grand Bara, dont la construction devrait débuter en octobre 2024.

<sup>61</sup> Les données TradeMap recensent des exportations djiboutiennes de cuivre en 2022 (2,37 MUSD). Il pourrait s'agir de cuivre éthiopien réexpédié via les ports de Djibouti.

<sup>62</sup> L'activité de ramassage/récolte de produits marchands en l'état et se trouvant à la surface du sol

<sup>63</sup> Banque mondiale (2015), « Le potentiel transformateur de l'industrie minière, une opportunité pour l'électrification de l'Afrique subsaharienne »